

1371

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

**FONDS DES NATIONS UNIES
POUR L'ENFANCE (UNICEF)**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

**PROJET D'ASSISTANCE PREPARATOIRE AU PROGRAMME D'APPUI
DU PNUD DANS LE CADRE DES ORIENTATIONS DU DSRP**

**MISE EN ŒUVRE DES MECANISMES
DE PASSAGE DE L'INITIATIVE 20/20
VERS LE BUDGET**

RAPPORT PROVISOIRE

MARS 2003



**INTERAFRICAINNE D'INGENIEURS-CONSEILS
ET CONSULTANTS**

ICC-SARL : B.P. 3616 - DAKAR / RP (Sénégal) - Sicap Liberté 3 Villa N° 2068
- E-mail icc@arc.sn - R.C. 2000. B. 369 - NINEA - 0058405 2C2
Tél. (221) 825.58.44 Fax (221) 824.03.40

«Persévérer dans l'effort, pour développer l'Afrique»

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I - Rapport de l'Analyse détaillée des Actions identifiées dans le cadre du plan d'Actions et de leur évaluation financière	3
II - Tableau de correspondance entre le plan d'action de l'initiative 20/20 et la nomenclature Budgétaire de l'Etat	19
III - les Besoins en Formation pour l'exécution du plan d'actions 20/20	40
CONCLUSION	41

INTRODUCTION

La décennie 90 est marquée par la reconnaissance des aspects sociaux dans la problématique du développement. Depuis la conférence de Copenhague en 1995, la lutte contre la pauvreté et ses manifestations ont été adoptées par la communauté internationale, comme axe principale de toute politique visant la satisfaction des besoins des populations.

A l'instar des autres pays, le Sénégal a mené une étude sur l'accès des populations à ces services sociaux au regard de l'initiative 20/20 et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le plan d'action qui découle de cette étude vient d'être validé, et sera mis en œuvre dans les délais raisonnables pour que le Sénégal puisse se conformer à ses engagements internationaux.

Cette opérationnalisation ne peut s'effectuer qu'à travers la prise en compte par les services du budget des efforts à fournir pour les secteurs jusqu'ici défavorisés.

Ce qui exige qu'il soit possible de traduire facilement cette affectation des ressources en langage et procédure budgétaire.

Ainsi donc, l'objectif global, de cette étude est de mesurer plus facilement les efforts de l'Etat dans le domaine des SSB et d'éclairer ses choix budgétaires en matière d'allocation des ressources pour la lutte contre la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, on établira une correspondance pertinente entre le Plan d'Actions et le Budget de l'Etat en mettant en place des équivalences entre les concepts utilisés par les différents acteurs.

**I. RAPPEL DE L'ANALYSE DETAILLEE DES ACTIONS
IDENTIFIEES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONS ET DE
LEUR EVALUATION FINANCIERE**

Avant de mesurer les efforts de l'Etat dans le domaine des Services Sociaux de base et d'éclairer ses choix budgétaires en matière d'allocation de ressources pour lutter contre la pauvreté; et élaborer une grille de lecture établissant une correspondance pertinente entre le plan d'actions et le budget de l'Etat en mettant en place les équivalences entre les concepts utilisés par les différents acteurs. Il importe de rappeler:

- L'analyse détaillée des actions identifiées dans le plan;
- le mode opératoire du plan d'actions;
- les perspectives;
- et la représentation schématique, programmatique et l'évaluation financière des actions.

1.1 ANALYSE DETAILLEE DES ACTIONS

Cette analyse détaillée met en évidence l'ensemble des actions à mener en relation avec les objectifs majeurs et spécifiques des secteurs considérés dans le plan d'actions.

A cet effet, pour les objectifs majeurs de chaque secteur, des actions en corrélation avec les objectifs spécifiques ont été identifiées. Il importe de souligner qu'un effort a été fait pour que la cohérence d'ensemble soit assurée dans les quatre secteurs à savoir :

- Le secteur de la santé ;
- Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Le secteur de l'éducation et ;
- le secteur de la nutrition et de l'alimentation.

Par ailleurs, les objectifs (majeurs et spécifiques) identifiés ci-dessus sont en parfaite cohérence avec les différentes stratégies dégagées dans la partie diagnostic et qui se présente comme suit :

✓ Santé

- Amélioration de l'accès aux services ;
- Amélioration de la qualité des services ;
- Développement des ressources humaines ;
- Amélioration de la performance des programmes de santé de la reproduction ;
- Renforcement de la surveillance épidémiologique et de contrôle des grandes endémies ;
- La promotion des mesures d'hygiène de protection individuelle et collective ;
- L'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle ;
- Le développement de la recherche opérationnelle en santé ;
- Amélioration du cadre de vie des familles démunies et des groupes sociaux vulnérables ;
- Appui institutionnel.

✓ Eau potable et assainissement

- améliorer la gestion du secteur de l'eau en particulier le recouvrement des coûts et réduire sa dépendance vis - à - vis du budget de l'Etat afin d'assurer sa viabilité financière ;

- réduire le déficit de l'alimentation en eau potable de la région de Dakar et améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones défavorisées des centres urbains ;
- assurer une meilleure adéquation entre besoins et ressources en eau et définir une stratégie globale et cohérente de gestion de ces ressources ;
- renforcer le sous-secteur de l'assainissement urbain en vue de combler son retard par rapport au sous-secteur de l'hydraulique urbaine.

✓ **Education**

- Elargissement de l'accès au système éducatif ;
- Amélioration de la qualité des enseignements ;
- Amélioration de la pertinence des apprentissages ;
- Amélioration de la gestion du système éducatif ;
- Réduction du taux d'analphabétisme.

✓ **Nutrition et Alimentation**

- Amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables (enfants, femmes) en âge de reproduction et personnes âgées ;
- Réduction de l'insuffisance pondérable ; de 45% dans les 10 prochaines années ;
- Facilitation des conditions d'accès des sénégalais à une alimentation suffisante saine et équilibrée ;
- Prévention et prise en charge de toutes formes de nuisances induites par l'alimentation.

Les activités retenues dans le Plan d'Actions de l'Initiative 20/20 correspondent pour l'essentiel aux axes prioritaires de la politique actuelle des pouvoirs publics en matière de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'un accent particulier a été mis sur :

- La réalisation d'infrastructures de base dans les domaines concernés pour réduire les disparités constatées dans la partie diagnostic ;
- La formation et la sensibilisation en vue d'améliorer les capacités afin de favoriser une plus grande implication des acteurs dans le développement ;
- La promotion d'activités génératrices d'emplois et de revenus ;
- L'équipement des acteurs pour renforcer leurs capacités techniques.

Ces principaux axes d'intervention sont cohérent avec ceux du document de stratégie de réduction de la pauvreté (D.S.R.P).

Toutefois, même si l'ensemble des actions identifiées dans le DSRP figurent dans le Plan d'Actions, il n'en demeure pas moins que d'autres mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'initiative 20/20 ont été également prises en compte (voir le détail par secteur dans la présentation schématique).

Il en est de même de la prise en considération de l'horizon temporel fixé par le Plan d'Actions (2002-2010) qui est différent de l'échéancier prévu dans le DSRP (2003-2005).

Quant à l'estimation financière des actions elle tient compte de deux paramètres :

- Le Plan d'Actions de l'initiative 20/20 est essentiellement prévu dans le cadre des interventions de l'Etat.
- Les actions proposées sont programmées sur une période de 10 ans ; ce qui peut parfois influencer à la hausse les montants proposés.

Compte tenu de ce qui précède, des différences de coûts peuvent être constatées par rapport à certaines activités contenues dans les deux documents (DSRP et Plan d'Actions Initiative 20/20).

Le récapitulatif des actions identifiées par secteur se présente comme suit :

A - Santé

En matière de lutte contre la pauvreté, la Santé constitue un axe prioritaire qui doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des partenaires au développement, notamment la puissance publique. C'est pourquoi deux objectifs majeurs seront retenus dans ce domaine, à savoir :

1. **Réduire le taux de mortalité maternelle pour passer de 510 décès pour 100 000 naissances à 320 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2008.**
2. **Réduire le taux de mortalité infanto-juvénile (68 pour mille et 139 pour mille) pour atteindre (45 pour mille et 98 pour mille en 2008)**

Les objectifs spécifiques permettant d'atteindre ces deux objectifs majeurs sont analysés ici ainsi que les activités qui permettent leur réalisation.

Le taux de mortalité maternelle reste encore élevé malgré les efforts des pouvoirs publics. A cet effet, il importe de prendre des mesures urgentes. A cet égard, il faudrait surtout :

a) – Améliorer l'accessibilité des services et soins de santé maternelle.

Pour cela, les actions suivantes sont nécessaires :

- rendre disponible les médicaments essentiels ;
- relever le plateau technique des centres de santé de référence SOU (Soins Obstétricaux d'Urgence) ;
- mettre en place des structures sanitaires de référence SOU (soins obstétricaux d'urgence fonctionnels) ;

- doter les structures sanitaires de références d'ambulances médicalisées ;
- équiper les blocs opératoires, laboratoires et banques de sang des centres de santé ;
- équiper les postes de santé et maternités rurales ;
- réhabiliter les postes de santé pour l'intégration de toutes les composantes SR ;
- développer les services de SR à base communautaires ;
- développer les services de SR en faveur des jeunes ;
- promouvoir l'IEC dans les zones rurales et semi-urbaines par la formation de relais ;
- renforcer les moyens logistiques pour les évacuations, les supervisons et stratégies avancées.

b) – Améliorer la qualité des services de santé de base.

Il faudrait mener les mesures ci-après :

- améliorer la couverture vaccinale infanto-juvénile ;
- renforcer la prévention pour les maladies de l'enfant ;
- développer l'IEC sur la santé de la mère et de l'enfant ;
- former des relais communautaires.

c) – Améliorer la prise en charge des maladies de l'enfant

Pour atteindre cet objectif spécifique, les mesures suivants devront être prises :

- construire et réhabiliter des postes de santé en milieu urbain et rural en tenant compte de la carte sanitaire ;
- lutter contre les maladies de l'enfant ;
- lutter contre les maladies diarrhéiques ;
- relever le plateau technique des centres de santé ;
- renforcer la disponibilité du personnel de santé.

d) – Améliorer la prévention

Cet objectif spécifique, pour être atteint, devra tenir compte des mesures ci-après :

- renforcer les compétences des prestataires cliniques en IEC / Conseilling / SR ;

- former et recycler le personnel médical et paramédical ;
- former les Sages femmes en échographie ;
- former le personnel, Sage femmes, Infirmiers en CRN, programme de planning familial ;
- relever le plateau technique des structures sanitaires de référence ;
- assurer le déprimage et le suivi des grossesses à risque ;
- créer des services à base communautaire au niveau des villages.

e) – Renforcer l'implication des différents acteurs dans le financement de la santé maternelle et infantile.

Pour ce faire, les actions suivantes devront être menées :

- augmenter les ressources allouées à la santé ;
- opérer une meilleure ré-allocation des ressources budgétaires ;
- faire participer d'avantage les collectivités locales ;
- impliquer d'avantage les ONG à l'effort de santé ;
- faire participer d'avantage les populations à l'effort de santé ;
- entretenir et réhabiliter les infrastructures ;
- améliorer l'état nutritionnel des enfants ;
- construire et équiper des structures sanitaires ;
- gérer plus efficacement les structures de santé de base ;
- faire un monitoring plus régulier des structures ;
- mieux coordonner l'action des ONG ;
- augmenter le personnel de santé de base ;
- promouvoir les mutuelles de santé.

B - Eau potable et assainissement

Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement se définit comme un axe prioritaire en matière de lutte contre la pauvreté. A cet égard, il fait aussi l'objet d'une attention soutenue de la part des acteurs du développement notamment des pouvoirs publics. Ainsi deux objectifs majeurs seront retenus dans ce secteur à savoir :

- 1) – **Assurer à tous l'alimentation en eau potable, en partant d'un taux de 90% en milieu urbain et d'un taux de 43% en milieu rural**
- 2) – **Assurer des systèmes d'assainissement urbains en partant d'un taux de 37%.**

Les objectifs spécifiques permettant d'atteindre ces deux objectifs majeurs sont analysés ici, de même que les activités qui permettent leur réalisation. Il importe, de souligner que les besoins des populations en matière d'eau potable et d'assainissement ne sont pas encore suffisamment couverts d'où l'urgence de prendre des mesures adéquates. A cet effet, il importe de :

- a) – **Renforcer et de sécuriser les systèmes d'alimentation en eau potable des centres urbains.**

Pour ce faire les actions suivantes sont nécessaires :

- renforcer les capacités de production des centres urbains à travers l'exécution de nouveaux forages et d'adductions d'eau ;
- réhabiliter et étendre les réseaux de distribution à travers le renforcement des branchements sociaux ;
- mettre en œuvre des programmes de lutte contre le gaspillage d'eau par la réalisation de programmes d'IEC.

- b) – **Diversifier et Optimiser l'utilisation du patrimoine national de points d'eau pérennes en milieu rural**

Pour atteindre cet objectif spécifique, il faudra mener les actions ci-après :

- renforcer les capacités de production d'eau ;
- réaliser l'extension des réseaux d'adduction d'eau et d'interconnexion de systèmes d'AEP ;
- redynamiser et sécuriser le système d'exploitation et de maintenance des systèmes d'AEP ruraux.

- c) – **Gérer rationnellement les ressources en eau**

Pour cela les actions ci-après sont nécessaires :

- améliorer la connaissance de la ressource ;

- protéger les nappes ;
- Optimiser et protéger les eaux de surface ;
- Renforcer les réseaux d'observation et de suivi des ressources en eau ;
- Poursuivre et optimiser la modernisation des outils de gestion des ressources en eau ;
- Renforcer et mettre en application des instruments réglementaires et de coordination de la gestion des ressources en eau.

d) – *Densifier les réseaux d'assainissement et assurer leur opérationnalité.*

Pour atteindre cet objectif les mesures ci-après sont préconisées :

- renforcer les infrastructures d'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines ;
- renforcer les capacités des populations en matière d'assainissement ;
- mettre en place un cadre institutionnel performant pour le développement, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement existants ou à créer.

e) – *favoriser l'accès des populations des zones urbaines et périurbaines à des services d'assainissement satisfaisants*

- densifier et opérationnaliser les infrastructures d'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines ;
- mettre en place un cadre institutionnel performant pour le développement, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement existant ou à créer ;
- renforcer les capacités des populations en matière d'assainissement.

C - EDUCATION

L'éducation constitue un axe prioritaire en matière de lutte contre la pauvreté. A cet égard, les acteurs au développement, notamment les pouvoirs publics, portent une attention particulière à ce secteur. En effet, un objectif majeur est poursuivi dans ce domaine à savoir :

1. Permettre l'accès pour tous à l'éducation de base.

L'atteinte de cet objectif suppose :

a) – d'assurer l'équité dans l'éducation.

Pour cela, il faudra mener les actions suivantes :

- Construire des centres pour le développement de la petite enfance ;
- recruter et former des maîtres polyvalents pour les centres de développement de la petite enfance ;
- recruter et former des maîtres pour le développement de la petite enfance ;
- Construire des salles de classes du primaire ;
- Mettre à niveau des écoles primaires existantes à travers l'équipement en latrines et points d'eau, la réhabilitation, la maintenance et l'équipement en mobilier ;
- Développer des petits collèges de proximité ;
- Construire des classes supplémentaires et financer leur entretien ;
- Mettre en place un modèle permettant d'accueillir des enfants de la tranche d'âge de 3 à 5 ans dans les centres de développement de la petite enfance ;
- Alphabétiser des personnes âgées de 15 à 49 ans ; dont une majorité de femmes.

L'accès pour tous à l'éducation de base suppose aussi :

b) d'améliorer la qualité des apprentissages de l'éducation préscolaire et de l'enseignement élémentaire et moyen.

Pour atteindre cet objectif, il faudrait entreprendre les mesures ci-après :

- initier un programme intégré de développement de la petite enfance / Education / Santé / Nutrition des enfants situés dans la tranche d'âge de 3 à 6 ans ;
- améliorer l'enseignement primaire à travers la réalisation d'un programme de petite subvention aux écoles et établissements ;
- mener des initiatives en vue de réduire le surnombre d'élèves par classe dans les zones périurbaines de Dakar ;
- mener des initiatives de lecture à l'école et dans les familles ;
- développer un programme de fournitures de manuels scolaires ;
- augmenter la capacité d'apprentissage des élèves par un programme de santé scolaire et de nutrition ;
- préconiser l'éducation des enfants à besoins spéciaux ;
- mener une initiative en vue de réduire le redoublement et les abandons scolaires ;
- promouvoir l'éducation de base des adultes ;

- développer un nouveau curriculum de l'éducation de base ;
- renforcer les compétences pédagogiques des enseignants ;
- promouvoir les échanges et la recherche en matière de développement curriculaire.

Enfin pour permettre l'accès, pour tous à l'éducation de base, il est nécessaire :

c) – De moderniser et de renforcer la gestion dans le secteur éducatif.

A cet effet, les mesures suivantes sont préconisées ;

- améliorer les capacités techniques du personnel de l'éducation ;
- développer un système de planification décentralisé participatif et contractuel ;
- développer et améliorer la participation des parents d'élèves, des structures communautaires de base et de l'école ;
- systématiser une politique de suivi et d'évaluation des programmes ;
- mettre en place un système de gestion financière ;
- augmenter le pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles qui offrent un cycle complet de 6 ans ;
- Réduire le nombre de classes dont la taille est au dessus de la norme maximale ou au dessous de la norme minimale.

D - Nutrition et Alimentation

En matière de lutte contre la pauvreté, la nutrition et l'alimentation constituent des éléments d'un axe prioritaire qui doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs du développement surtout des pouvoirs publics. C'est pourquoi deux objectifs majeurs seront poursuivis dans ce domaine à savoir :

1) réduire la malnutrition grave ou modérée dont sont victimes les enfants de moins de 5 ans en réduisant à 5% le taux de retard de croissance et le niveau de l'insuffisance pondérale à 5% d'ici 2010 etc ;

2) Assurer la sécurité alimentaire des enfants.

Les objectifs spécifiques permettant d'atteindre ces deux objectifs majeurs sont analysés ici ainsi que les activités qui permettent leur réalisation.

1) Réduire la malnutrition grave ou modérée dont sont victimes les enfants de moins de 5 ans en réduisant à 5% le taux de retard de croissance et le niveau de l'insuffisance pondérale à 5% d'ici 2010.

L'état nutritionnel des enfants en générale et plus particulièrement ceux de moins de 5 ans n'est pas satisfaisant selon les statistiques actuelles. Vu l'incidence que cela peut avoir sur

leur croissance et leur santé, il est urgent que des mesures appropriées soient prises. A cet effet, il faudrait surtout :

a) - Assurer une bonne utilisation des techniques de conservation des aliments.

Pour cela les actions ci-après sont nécessaires :

- vulgariser les techniques de conservation des aliments ;
- mettre en place des technologies appropriées à moindre coût.

b) - Diversifier le régime alimentaire des enfants et des femmes.

Il faudrait mener les mesures ci-après :

- sensibiliser à l'utilisation des produits alimentaires appropriés pour les enfants et les femmes ;
- diversifier l'offre de produits alimentaires riches en nutriments
- promouvoir l'allaitement maternel et les bonnes pratiques d'alimentation et de complémentation ;
- implanter le Paquet d'activités intégrés de nutrition (PAIN) dans les zones rurales et périurbaines.
- développer la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) communautaire ;
- créer des structures de récupération nutritionnelle dans les zones défavorisées prises ;
- développer la prise en charge des enfants malnutris au niveau communautaire.

2) Assurer la sécurité alimentaire des enfants.

Le déficit nutritionnel des enfants dépend dans une large mesure de l'irrégularité de leur alimentation. C'est pourquoi il est nécessaire que leur sécurité alimentaire soit assurée et à cet effet il faudrait :

a) - Valoriser d'avantage les produits alimentaires locaux.

Cela passe par les actions ci-après :

- adopter des mesures incitatives en faveur des industries agro-alimentaires ;
- utiliser d'avantage les résultats de la recherche ;
- assurer une meilleure maîtrise des technologies appropriées par la conservation.

b) - Comblar le déficit en produits alimentaires.

Pour cela il faudrait surtout :

- promouvoir les activités maraîchères et le petit élevage domestique ;
- sensibiliser sur l'utilisation des produits locaux ;
- densifier la production locale.

c) - Améliorer la production agro-alimentaire.

Les actions ci-après sont alors nécessaires :

- améliorer les infrastructures d'appui à la production agricole ;
- améliorer la fertilité des sols ;
- mettre à disposition des intrants de qualité ;
 - renforcer les capacités des producteurs ;
- améliorer les conditions de production des GPF exerçant des activités de transformation ;
- renforcer l'appui technique et technologique des GPF et petits producteurs.

d) - Assurer un meilleur accès aux produits alimentaires.

Les actions ci-après sont à mener dans ce sens :

- assurer la maîtrise des prix des produits alimentaires ;
- améliorer le système de distribution et de commercialisation.

1.2 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

L'initiative 20/20 adoptée en mars 1995 à Copenhague met en œuvre une approche permettant l'accès pour tous aux services sociaux de base (SSB).

Les objectifs et axes stratégiques du Plan d'Actions concrétisent cette option et proposent des mesures concrètes dans les domaines de :

- l'éducation ;
- la santé ;
- la Nutrition et l'Alimentation ;
- l'Eau Potable et de l'Assainissement.

Ainsi, ce plan d'actions opérationnalise l'essentiel des orientations de la Politique Nationale de lutte contre la pauvreté traduite dans l'actuel Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (D.S.R.P.) élaboré de façon consensuelle par l'ensemble des acteurs au

développement (Etat, Collectivités Locales, Secteur Privé, Société Civile, Bailleurs de Fonds, ONG...). A cet égard, le Plan d'Actions de l'Initiative 20/20 constitue un élément essentiel du DSRP, qui est le cadre de référence de toutes les interventions de l'ensemble des acteurs du développement.

L'exécution du Plan d'Actions est envisagée dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, à travers son cadre institutionnel et ses moyens humains et financiers. (cf. : mise en œuvre D.S.R.P.).

Ainsi l'atteinte des objectifs fixés par l'initiative 20/20 devrait tenir compte de l'évolution du cadre macro-économique notamment les aspects relatifs à :

L'amélioration générale de l'allocation des ressources budgétaires

L'allocation des ressources budgétaires conséquentes aux bénéfices des services sociaux de base suppose que les autorités budgétaires fixent des priorités en faveur de ceux-ci et fondés sur des considérations suivantes :

- Améliorer le système d'information pour disposer des choix budgétaires clairement définis ;
- Planifier les interventions publiques en analysant des moyens et des coûts alternatifs que l'on pourrait utiliser pour parvenir à la fourniture des services sociaux prioritaires.

La réforme de la fiscalité

Le budget de l'Etat est alimenté en grande partie par les recettes fiscales. Pour permettre à l'Etat d'atteindre l'initiative 20%, des réformes fiscales doivent être mises en œuvre dans le système de collecte et dans l'administration fiscale. Comme la TVA constitue la principale source de recettes totales budgétaires, Il convient d'élargir la base interne d'imposition. Ainsi, l'administration fiscale doit être dotée de moyens financiers, matériels et humains pour bien jouer son rôle.

La restructuration intersectorielle

Les limites de la politique fiscale suggèrent que pour mettre le budget au service des objectifs visant l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des services sociaux de base, il faut avant tout donner la priorité à la politique de dépenses. Certaines dépenses qui ne répondent pas à des objectifs économiques doivent être réduites au profit d'autres dépenses qui ont un impact positif sur le développement et les conditions de vie de catégories sociales défavorisées.

La restructuration intrasectorielle

Au niveau des services sociaux, les possibilités de restructuration de l'allocation des ressources à l'intérieur même de ces secteurs par une mobilisation des ressources supplémentaires en faveur des services sociaux de base ciblés par l'initiative 20/20 ne semblent pertinentes qu'au niveau des secteurs dits de grandes masses. Il s'agit plus précisément de l'éducation et de la santé dont les composantes « inférieurs » - éducation de base et soins de santé primaires y compris la santé de la reproduction font effectivement partie des domaines de l'initiative 20/20 et sont considérés comme des secteurs primordiaux. Pour pallier à cela, il convient de mobiliser des ressources au niveau de l'éducation et de la santé pour accéder à la scolarisation universelle et favoriser l'accès à la

santé de base, à l'eau potable et à l'assainissement. L'universalisation de l'accès aux services sociaux de base demande beaucoup d'argent ? Pour cela, il est d'une obligation d'utiliser de manière efficace des dépenses publiques. Dans le domaine de l'éducation, cette utilisation efficace passe par la réduction des coûts de construction des infrastructures scolaires, la baisse des coûts d'enseignement, le renforcement de la décentralisation et par le développement de l'enseignement privé. En santé, il faudrait améliorer la gestion hospitalière et développer les actions de prévention généralisée de la maladie.

De plus une prise en charge effective des actions prévues dans le Plan d'Actions, nécessitera la mise en œuvre de mesures spécifiques qui seront également retenues à savoir :

- développer un plaidoyer en faveur d'une large diffusion du Plan d'Actions à l'endroit des acteurs au développement ;
- réaliser un programme d'information et de sensibilisation en faveur des actions préconisées dans l'initiative, auprès des populations bénéficiaires.

Par ailleurs, dans l'exécution de certaines actions en matière de Santé et d'Education notamment, l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pourrait rehausser le niveau de performance. C'est le cas de la formation par exemple.

1.3 PERSPECTIVES

L'initiative 20/20 campe sa problématique dans quatre domaines :

- La santé ,
- L'eau potable et l'assainissement ,
- L'éducation, et
- La nutrition et l'alimentation,

et développe en conséquence des stratégies appropriées, pour améliorer la situation dans ces différents domaines. Bien que ceux-ci soient des secteurs prioritaires en terme de réduction de la pauvreté, il n'en demeure pas moins que d'autres tels que :

- L'Habitat et
- l'Electrification Rurale

doivent être pris en compte parce que pouvant jouer un rôle primordiale dans l'amélioration des conditions de vie des populations surtout en milieu rural et pri-urbain. Il est également important dans le cadre de l'identification de mesures aptes à favoriser la réduction de la pauvreté des couches défavorisés de prendre en considération les principaux objectifs de développement identifiés dans la « Déclaration du Millénaire des Nations Unies » adoptée par la résolution 55/2 de l'assemblée générale de septembre 2000. Ces objectifs, ainsi que les axes d'opérationnalisation et les indicateurs qui doivent faciliter leur suivi et contrôle sont présentés de façon exhaustive dans le schéma qui suit :

Tableau n°21 : Principaux objectifs et indicateurs identifiés dans la « Déclaration du Millénaire des Nations Unies »

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	INDICATEURS
Eradiquer la pauvreté extrême	Réduire de moitié à l'horizon 2015, la proportion des personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté	Proportion de la population en dessous du seuil national de pauvreté (1 \$US et 2.400 calories par personne et par jour)
Combattre le VIH/SIDA	Arrêter et renverser la tendance à la propagation du VIH/SIDA en 2015	Taux de prévalence au niveau des adultes (15-49 ans)
Garantir la sécurité alimentaire	Réduire de moitié à l'horizon 2015, la proportion des personnes «souffrant de la sous-alimentation »	Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans
Assurer l'accès à l'eau potable	Réduire de moitié à l'horizon 2015, la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable	Proportion des personnes utilisant de l'eau potable
Universaliser l'éducation primaire	Réaliser l'accès universel à l'éducation primaire en 2015	Taux brut de scolarisation à l'école primaire
Promouvoir la parité genre	Eliminer les disparités au niveau genre dans l'éducation primaire et secondaire en 2005	Indice de parité dans le primaire et dans le secondaire
Améliorer la santé maternelle	Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle en 2015	Accès aux services de santé de reproduction
Réduire la mortalité des enfants	Réduire de deux tiers à l'horizon 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
Protéger l'environnement pour un développement durable	Renverser la tendance à la perte de ressources naturelles, en 2015	Taux de réalisation d'une stratégie nationale (à élaborer) pour un développement durable

Source : PNUD

Ces huit objectifs majeurs ont été accordés par le SNU (Système des Nations Unies), la Banque Mondiale, le Fond Monétaire International et le Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, et sont reconnus comme Objectifs de Développement du Millenium (MDG). La prise en compte de ces différents aspects devrait permettre d'ouvrir de larges perspectives pour le développement humain durable.

1.4 REPRESENTATION SCHEMATIQUE ET PROGRAMMATION DES ACTIONS

La présentation schématique permet d'avoir une vision d'ensemble des éléments constitutifs du plan d'actions. Les différents tableaux donnent en détail les actions à mener en relation avec les différents niveaux d'objectifs (objectif du secteur et objectifs spécifiques) dont elles permettent la réalisation.

La mise en œuvre de ces actions est programmée sur la durée totale du plan. Les indicateurs pour le suivi-évaluation, les acteurs susceptibles de contribuer à la réalisation des actions ainsi que les moyens financiers que doit nécessiter leur exécution sont spécifiés.

Les indicateurs identifiés concernent surtout les actions afin de faciliter le suivi-évaluation du plan d'action. La programmation des actions tient compte de trois paramètres :

- Urgence des mesures par rapport à la demande sociale ;
- Nécessité de réaliser certaines actions compte tenu des impératifs de développement ;
- Début de toutes les actions au moins avant la fin de la période prévue par ce plan.

L'identification des acteurs susceptibles de mener les actions ou de contribuer à leur exécution s'est faite sur la base d'une appréciation de leur mission et de leurs aptitudes et capacités à favoriser leur réalisation dans de bonnes conditions.

L'évaluation financière proposée n'est qu'une première estimation qui aura besoin d'être précisé d'avantage lors de la mise en œuvre des actions proposées.

La réalisation de l'essentiel des infrastructures est déjà prévu dans les différents programmes en cours d'élaboration ou d'exécution comme par exemple les grands travaux de l'Etat, le PNIR, le PDIS, le PDEF etc...

Il faudra également noter que l'évaluation financière des différentes actions, a été faite en étroite collaboration avec les agents des services sectoriels concernés. A ce sujet, s'agissant du secteur de l'éducation, les coûts ont été estimés sur la base des données chiffrées du PDEF. En ce qui concerne le secteur de la santé, la référence au PDIS a permis de préciser les coûts des actions. Il en est de même pour les secteurs de l'eau potable et de l'Assainissement, et de la Nutrition et de l'Alimentation, pour lesquels l'estimation financière des actions a été faite en rapport avec les programmes respectifs existant.

Ainsi le coût total du Plan d'Actions a été déterminé et se chiffre à la somme de 1396,133 milliards. Ce montant se ventile par secteur de la manière suivante :

- Santé	: 192,470 milliards
- Eau Potable et Assainissement	: 851,000 milliards
- Education	: 337,863 milliards
- Nutrition et Alimentation	: 14,800 milliards

**II. TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LE PLAN D'ACTION
DE L'INITIATIVE 20/20 ET LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE
DE L'ETAT**

SANTE						
Actions à mener	Indicateurs	Nomenclature budgétaire				Coût estimatif
		Titre	Article	Paragraphe	Ligne	
A.1. Rendre disponibles les médicaments essentiels	- Quantité de médicaments essentiels disponibles	3 Dépenses de fonctionnement	62 Achat de biens et services	1 Fournitures	9 Autres	1 milliard
A.2. Relever le plateau technique des centres de santé de référence SOU	- % de centres de santé réhabilités et équipés	5 Investissement exécuté par l'Etat	23 Acquisition; Construction et grosses réparations des immeubles	4 Ouvrages et infrastructures	9 Autres	400 millions
A.3. Mettre en place des structures sanitaires de référence SOU fonctionnels	- Nombre de structures mis en place par an	5	23	3 Bâtiments administratifs à usage technique	9 Autres	10 milliards
A.4. Doter les structures sanitaires de références d'ambulances médicalisées	- % de structures équipées en ambulances médicalisées	5	24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	4 Matériel et outillages techniques	9 Autres	25 milliards
A.5. Equiper les blocs opératoires, laboratoires et banques de sang des centres de santé	- Nombre de structures équipées	5	24	4	9 Autres	50 milliards

Actions à mener	Indicateurs	Nomenclature budgétaire				Coût estimatif
		Titre	Article	Paragraphe	Ligne	
A.6 Equiper les postes de santé et maternités rurales	- Nombre de postes de santé et de maternités rurales équipées /an	5 Investissement exécuté par l'Etat	24 Acquisitions et grosses réparations de matériel et mobilier	4 Matériel et outillage technique	9 Autres	10 milliards
A.7. Réhabiliter les postes de santé pour l'intégration de toutes les composantes SR	- Nombre de postes de santé réhabilités /an	5 Investissement exécuté par l'Etat	23 Acquisition; Construction et grosses réparations des immeubles	3 Bâtiments administratifs à usage technique	9 Autres	5 milliards
A.8. Développer les services de SR à base communautaire	- Nombre de structures de santé qualifiées	5 Investissement exécuté par l'Etat	21 Immobilisations incorporelles	3 Conception de systèmes d'organisation	9 Autres	10 milliards
A.9. Développer les services de SR en faveur des jeunes	-% de jeunes sensibilisés - Baisse des grossesses précoces	5 Investissement exécuté par l'ETAT	21 Immobilisations incorporelles	9 Autres droits et valeurs incorporels	9 Autres	7 milliards
	Programmes IEC élaborés et mis en œuvre Nombre d'agents relais formés	5 Investissement exécuté par l'Etat	21 Immobilisations incorporelles	1 Frais de recherche et de développement	9 Autres	400 millions

2.1 NOTE DESCRIPTIVE SUR LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE

Au Sénégal la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat est introduite par le décret 2001-875 du 7 novembre 200 pris conformément à la directive de l'UEMOA numéro 4-98-UEMOA portant le même nom.

I) Deux logiques fondamentales fondent cette nomenclature:

- La classification des dépenses suivant leur destination et leur nature;
- La classification des recettes suivant leur nature.

L'architecture de la nomenclature budgétaire est organisée autour :

- du titre;
- du chapitre;
- du secteur;
- du chapitre;
- de l'article;
- du paragraphe;
- et de la ligne.

A) Le titre, l'article, le paragraphe et la ligne déterminent la nature de la dépense.

En effet, le titre donne les grandes catégories de dépenses que sont:

- **titre1**, les amortissements et charges de la dette publique et dépenses en atténuation des recettes des gestions antérieures;
- **titre2**, les dépenses de personnel;
- **titre3**, les dépenses de fonctionnement;
- **titre4**, les transferts courants;
- **titre5**, les investissements exécutés par l'Etat;
- **titre6**, les transferts en capital;
- **titre7**, les comptes spéciaux du trésor et budgets annexes.

L'article permet d'avoir plus précision sur la nature de la dépense en décortiquant la catégorie donnée par le titre .

Exemples:

L'article distingue à l'intérieur du titre5, investissements exécutés par l'Etat:

- **article21**, les immobilisations incorporelles;
- **article22**, les acquisitions et aménagements des sols et sous-sols;
- **article23**, les acquisitions constructions et grosses réparations des immeubles;
- **article24**, les acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier;
- **article25**, les acquisitions constructions et grosses réparations des équipements militaires;
- **article26**, prises de participations- placements cautionnements;
- **article27**, transferts en capital

Le paragraphe permet de préciser davantage la nature de la dépense donnée par l'article:

Exemples:

L'article 23 du titre 5, les acquisitions constructions et grosses réparations des immeubles, se décompose en :

- **paragraphe1**, bâtiments administratifs à usage de bureau;
- **paragraphe2**, bâtiments administratifs à usage de logement;
- **paragraphe3**, bâtiments administratifs à usage technique;
- **paragraphe4**, ouvrages et infrastructures.

Enfin la ligne identifie à l'intérieur du paragraphe un niveau le détail le plus fin pour caractériser la nature de la dépense.

Exemples :

Titre 3 , dépenses de fonctionnement; article 62, achats de biens et services; paragraphe1, fournitures est détaillées en :

- ligne1, fournitures de bureau;
- ligne2, produits d'entretien;
- ligne3, consommables informatiques;
- ligne4, carburant;
- ligne5, matériels de bureau;
- ligne6, matériels pédagogiques et didactiques;
- ligne7, abonnement
- ligne9, autres.

NB: la ligne9, *autres* permet de classer toutes les dépenses qui n'entrent pas dans les lignes répertoriées. Cependant, la dépense est bien identifiée par l'administrateur.

B) La destination de la dépense est déterminée par le secteur et le chapitre.

9 secteurs ont été retenus dans la nouvelle nomenclature budgétaire :

- 1, Services de souveraineté;
- 2, Défense, Ordre et Sécurité;
- 3, Administration générale et financière;
- 4, Enseignement, Formation et Recherche;
- 5, Culture, Sport et Loisirs;
- 6, Santé et Action sociale;
- 7, Administration et Développement des Infrastructures;
- 8, Production et Commerce;
- 9, Autres services

Le chapitre permet d'identifier:

- le service ou le groupe de services à l'intérieur du ministère pour les dépenses de fonctionnement;
- alors que pour les investissements il identifie le projet à travers la nature de son financement(Etat ou bailleur de fonds) et son code PTIP(Programme Triennal d'investissement Public).

La combinaison du secteur et du chapitre permet de localiser le responsable de la dépense en cas de fonctionnement et de localiser à la fois le responsable du projet, son mode de financement et son code PTIP (Programme Triennal d'investissement Public).

II) L'imputation budgétaire:

Elle constitue l'écriture chiffrée ou la codification de la nomenclature ci dessus décrite.

Aujourd'hui, l'imputation budgétaire se tient sur 16 positions ou chiffres:

Exemples : 2 43 3 01121011 61 0 0

Nomenclature	Titre	Secteur	Chapitre	Article	Paragraphe	Ligne
Imputation	2	3	4301121011	61	0	0

Conclusion : pour faire le tableau de correspondance on s'est appesantit uniquement sur la nature de la dépense (titre, article ,paragraphe et ligne) étant entendu que la destination de la dépense pourra changer;

- en fonction des missions dont seront investies les services ou ministères qui auront en charge l'exécution de la dépense (fonctionnement);
- en fonction du mode de financement (Etat ou bailleur ou du PTIP).

Les éléments déterminant la destination de la dépense n'étant pas constants il n'est pas opportun de les utiliser un tableau au risque de l'actualiser à chaque fois qu'un élément change.

Activités	Indicateurs	Nomenclature budgétaire				Coût
		Titre	Article	Parag	ligne	
A.1. Vulgariser les techniques de conservation des aliments		1	61	7		100 millions
		Dépenses de personnel	Dépense personnel	Frais de formation du personnel		
A.2. Mettre en place des technologies appropriées à moindre coût		5	24	4		100 millions
		Investissement exécuté par l'Etat	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	Matériel et outillage techniques		

ALIMENTATION ET NUTRITION

Objectif du secteur : Réduire la malnutrition grave ou modérée dont sont Victimes les enfants de moins de 5 ans en réduire à 5% le taux de retard de croissance et le niveau de l'insuffisance pondérale à 5% d'ici 2010.

Objectif spécifique : Bonne utilisation des techniques de conservation des aliments.

A.4. Implanter le Paquet d'activités intégrées de nutrition (PAIN) dans les zones rurales et périurbaines	- Nombre de structures communautaires dans le PAIN (30%)	5 Investissements exécutés par l'Etat	21 Immobilisations incorporelles	1 Frais de recherche et de développement	350 millions
---	--	---------------------------------------	----------------------------------	--	--------------

Activités	Indicateurs	Nomenclature budgétaire			Coûts
		Titre	Article	Parag	
A.1. Sensibiliser à l'utilisation des produits alimentaires appropriés pour les enfants et les femmes	- 50% des femmes reproductives connaissent les meilleurs produits pour une alimentation saine et équilibrée pour la femme et pour l'enfant	2 Dépenses de personnel	61 Dépenses de personnel	7 frais de formation	300 millions
A.2. Diversifier l'offre de produits alimentaires riche en nutriments	- De nouveaux produits sont proposés par les institutions de recherche	5 Investissements exécutés par l'Etat	21 Immobilisations incorporelles	5 Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines	300 millions
A.3. Promouvoir l'allaitement maternel et les bonnes pratiques d'alimentation et de	- 50% des mères pratiquent l'allaitement maternel exclusif pendant les premiers mois du bébé	2 Dépenses de personnel	61 Dépenses de personnel	9 Autres dépenses de personnel et dépenses de personnel non ventilées	500 millions

ALIMENTATION ET NUTRITION

- Objectif du secteur :** Réduire la malnutrition grave ou modérée dont sont Victimes les enfants de moins de 5 ans en réduire à 5% le taux de retard de croissance et le niveau de l'insuffisance pondérale à 5% d'ici 2010.
- Objectif spécifique :** Régime alimentaire des Enfants et Femmes diversifié

Activités	Indicateurs	Nomenclature budgétaire				Coûts
		Titre	article	Para	Ligne	
A.5. Développer la prise en charge. Intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) communautaire	- 60% des communautés de base mettent en œuvre la PCIME communautaire	2 Dépenses de personnel	61 Dépenses de personnel	5 Avantages en nature au personnel	1 Prise en charge médicale	300 millions
A.6. Créer des structures de récupération nutritionnelle dans les zones défavorisées prises	- Au moins 1 CREM dans chaque district de santé	5 Investissements exécutés par l'Etat	24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	7 Stocks stratégiques ou d'urgence		500 millions
A.7. Développer la prise en charge des enfants malnutris au niveau communautaire	- Nombre de structures communautaires qui prennent en charge les enfants malnutris	2 Dépenses de personnel	61 Dépenses de personnel	5 Avantages en nature au personnel	9 Autres avantages en nature	250 millions

ALIMENTATION ET NUTRITION

Objectif du secteur : Assurer la sécurité alimentaire des femmes et des enfants

Objectif spécifique : Déficit de produits alimentaires comblé

Activités	Indicateurs	Nomenclature budgétaire			Coûts
		Titre	article	Para	
A.1. Promouvoir les activités maraîchères et le petit élevage domestique	- 35% des ménages touchés par des programmes mis en œuvre à cet effet				100 millions
A.2. Sensibiliser sur l'utilisation des produits locaux	- Programme de sensibilisation élaboré et mis en œuvre - 35% des femmes sensibilisées sur l'utilisation des produits				300 millions
A.3. Diversifier la production locale	- Gamme de produits locaux disponibles				500 millions

Objectif du secteur : Assurer la sécurité alimentaire des femmes et des enfants

Objectif spécifique : Déficit de produits alimentaires comblé

Activités	Indicateurs	Nomenclature budgétaire			Coûts
		Titre	article	Para	
A.1. Promouvoir les activités maraîchères et le petit élevage domestique	- 35% des ménages touchés par des programmes mis en œuvre à cet effet				100 millions
A.2. Sensibiliser sur l'utilisation des produits locaux	- Programme de sensibilisation élaboré et mis en œuvre - 35% des femmes sensibilisées sur l'utilisation des produits				300 millions
A.3. Diversifier la production locale	- Gamme de produits locaux disponibles				500 millions

ALIMENTATION ET NUTRITION

Objectif du secteur : Assurer la sécurité alimentaire des femmes et des enfants

Objectif spécifique : Production agro-alimentaire améliorée

Activités	Indicateurs	Nomenclature budgétaire				Ligne	Coûts
		Titre	article	Para			
A.1. Améliorer les infrastructures d'appui à la production agricole	- Désenclavement des quelques zones de fortes productions agricoles	5 investissements exécutés par l'Etat	23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	4 Ouvrages et infrastructures		10milliards	
A.2. Améliorer la fertilité des sols	- 33% des producteurs utilisent des techniques souples de fertilisation des sols	5 investissements exécutés par l'Etat	22 Acquisitions et Aménagements des sols et sous-sols	2 sous-sols, gisement et carrières		500 millions	
A.3. Mettre à disposition des intrants de qualité	- Accès facile aux intrants de qualité	3 dépenses de fonctionnement	62 Achat de biens et services	9 Autres achats de biens et services	9 autres	100 millions	

Nomenclature budgétaire						Coûts
Activités	Indicateurs	Titre	article	Para	Ligne	
A.4. Renforcer les capacités des producteurs	- Les producteurs sont initiés aux techniques de production à haut rendement et aux méthodes souples de gestion	2 Dépenses de personnel	61 dépenses de personnel	7 frais de formation		50 millions
A.5. Améliorer les conditions de production des GPF exerçant des activités de transformation	- Nombre de GPF encadrés - Nombre de GPF menant des activités de transformations de produits locaux	4 transferts courants	63 subventions d'exploitation	9 subventions à d'autres catégories de bénéficiaires		100 millions
A.6. Renforcer l'appui technique et technologique des GPF et petits producteurs	Nombre de GPF ayant bénéficié d'un appui technique Nombre de structures ayant bénéficié de crédit	4 transferts courants	63 subventions d'exploitation	9 subventions à d'autres catégories de bénéficiaires		150 millions

Activités	Indicateurs	Nomenclature budgétaire				Coûts
		Titre	article	Para	Ligne	
A.4. Renforcer les capacités des producteurs	- Les producteurs sont initiés aux techniques de production à haut rendement et aux méthodes souples de gestion	2 Dépenses de personnel	61 dépenses de personnel	7 frais de formation		50 millions
A.5. Améliorer les conditions de production des GPF exerçant des activités de transformation	- Nombre de GPF encadrés - Nombre de GPF menant des activités de transformations de produits locaux	4 transferts courants	63 subventions d'exploitation	9 subventions à d'autres catégories de bénéficiaires		100 millions
A.6. Renforcer l'appui technique et technologique des GPF et petits producteurs	Nombre de GPF ayant bénéficié d'un appui technique Nombre de structures ayant bénéficié de crédit	4 transferts courants	63 subventions d'exploitation	9 subventions à d'autres catégories de bénéficiaires		150 millions

ALIMENTATION ET NUTRITION

Objectif du secteur : Assurer la sécurité alimentaire des femmes et des enfants

Objectif spécifique : Meilleurs accès aux produits alimentaires

Activités	Indicateurs	Nomenclature budgétaire				Coûts
		Titre	article	Para	Ligne	
A.1. Assurer la maîtrise des prix des produits alimentaires A REFORMULER CAR LES PRIX RELEVENT D UN AUTRE DOMAINE	- Niveau de baisse des prix					
		5 investissements exécutés par l'Etat	24 acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	1 matériel et outillage techniques		50 millions
A.2. Améliorer le système de distribution et de commercialisation	- Des magasins de stockage fonctionnels existent dans les zones de forte production et de consommation					

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Objectif du secteur** : Assurer à tous l'alimentation en eau potable en partant d'un taux de 90% en milieu urbain et d'un taux de 43% en milieu rural
- Objectif spécifique** : Renforcer et sécuriser les systèmes d'alimentation en eau potable des centres urbains et périurbains

Actions à mener	Résultats intermédiaires (indicateurs)	Nomenclature budgétaire				Coûts estimatifs
		Titre	Article	Paragraphe	Ligne	
A.1. Renforcer les capacités de production des centres urbains à travers l'exécution de nouveaux forages et d'adduction d'eau	- Rapport entre les productions et les besoins en eau potable	5	22	4	-	200 milliards
		Investissements exécutés par l'Etat	Acquisitions et Aménagements des sols et sous- sols	plans d'eau		
A.2. Réhabiliter et étendre les réseaux de distribution à travers le renforcement des branchements sociaux	- Pourcentage des populations ayant accès à l'eau	5	22	4	-	30 milliards
		Investissements exécutés par l'Etat	Acquisitions et Aménagements des sols et sous- sols	plans d'eau		
A.3. Mettre en œuvre des programmes de lutte contre le gaspillage d'eau par la réalisation de programme d'IEC	Pourcentage des systèmes produisant une eau salubre et de qualité acceptable NB/ à reformuler car pas en rapport direct avec le gaspillage	5	21	1	-	2 milliards
		Investissements exécutés par l'Etat	immobilisations incorporelles	frais de recherche et de développement		

Objectif du secteur : Assurer à tous l'alimentation en eau potable en partant d'un taux de 90% en milieu urbain et d'un taux de 43% en milieu rural

Objectif spécifique : Densifier le patrimoine national de points d'eau pérennes en milieu rural et optimiser son utilisation

Actions à mener	Résultats intermédiaires (indicateurs)	Nomenclature budgétaire				Coûts estimatifs
		Titre	Article	Paragraphe	Ligne	
A.1. Renforcer les capacités de production d'eau	- Rapport entre les productions et les besoins en eau ; - Pourcentage des besoins en eau couverts - Pourcentage de points d'eau produisant une eau salubre et de qualité acceptable - Pourcentage de la population rurale ayant accès à une eau salubre et de qualité acceptable	5 investissements exécutés par l'Etat	22 acquisitions et aménagement des sols et sous- sols	4 plans d'eau	-	200 milliards
A.2. Réaliser l'extension des réseau d'adduction d'eau et d'interconnexion de systèmes d'AEP	- Temps passé à utiliser les systèmes d'AEP (aller-retour, attente du service, utilisation des installations, économie de temps) - Pourcentage des systèmes d'AEP (forages et puits) en fonctionnement	5 investissements exécutés par l'Etat	22 acquisitions et aménagement des sols et sous- sols	4 plans d'eau	-	25 milliards
A.3. Redynamiser et sécuriser le système d'exploitation et de maintenance des systèmes d'AEP ruraux	- Suffisance et continuité de la production des points d'eau face aux besoins - Nombre de jours écoulés entre une panne et sa réparation	5 investissements exécutés par l'Etat	22 acquisitions et aménagement des sols et sous- sols	4 plans d'eau	-	2 milliards

A.4. Réhabiliter et renouveler les équipements	-	Mois de 2% de forages ayant plus de 30 ans d'âge	5 investissements exécutés par l'Etat	23 acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	4 Ouvrages et infrastructures	-	2 milliards
	-	Moins de 2% de réseaux ayant plus de 50 ans d'âge					
	-	Moins de 2% d'équipement d'exhaure ayant plus de 10 ans d'âge					

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Objectif du secteur : Assurer à tous l'alimentation en eau potable en partant d'un taux de 90% en milieu urbain et d'un taux de 43% en milieu rural

Objectif spécifique : Gérer rationnellement les ressources en eau

Actions à mener		NOMENCLATURE BUDGETAIRE				Coûts
		Résultats intermédiaires	TITRE	ARTICLE	PARAG	LIGNE
A.1. améliorer la connaissance de la ressource	- Disponibilité de banque - Caractéristiques des nappes et des modes de réalisation		2	61	7	
			Dépenses de personnel	Dépenses de personnel	Frais de formation du personnel	10 milliards
A.2. Protéger les nappes	- Pollution réduite - Exploitation rationalisée - Application du code de l'eau		5	21	4	
			investissements exécutés par l'Etat	immobilisations incorporelles	Droits d'exploitation-fonds de commerce	12 milliards
A.3. Optimiser et protéger les eaux de surface			5	21	4	
			investissements exécutés par l'Etat	immobilisations incorporelles	Droits d'exploitation-fonds de commerce	2 milliards

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Objectif du secteur : Assurer à tous l'alimentation en eau potable en partant d'un taux de 90% en milieu urbain et d'un taux de 43% en milieu rural

Objectif spécifique : Gérer rationnellement les ressources en eau

Actions à mener	Résultats intermédiaires (indicateurs)	Nomenclature budgétaire				Coûts estimatifs et moyens de réalisation
		-Titre	Article	Paragraphe	Ligne	
A.4. Renforcer les réseaux d'observation et de suivi des ressources en eau	- densité des réseaux d'observation	5 investissements exécutés par l'Etat	21 immobilisations incorporelles	4 Droits d'exploitation-fonds de commerce		2 milliards
A.5. Poursuivre et optimiser la modernisation des outils de gestion des ressources en eau acquise	Technicité de performances des outils en place	5 investissements exécutés par l'Etat	21 immobilisations incorporelles	4 Droits d'exploitation-fonds de commerce		3 milliards
A.6. Renforcer et mettre en application des instruments réglementaires et de coordination de la gestion des ressources en eau	Degré d'application des codes de l'eau et de l'assainissement Niveau de coordination	5 investissements exécutés par l'Etat	21 immobilisations incorporelles	4 Droits d'exploitation-fonds de commerce		2 milliards

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- Objectif du secteur** : Assurer des systèmes d'assainissement urbains en partant d'un taux de 37%
- Objectif spécifique** : Favoriser l'accès des populations des zones urbaines et périurbaines des services d'assainissement

Actions à mener	Résultats intermédiaires (indicateurs)	Nomenclature budgétaire				Coûts estimatifs
		Titre	Article	• parag	• ligne	
A.1. Renforcer les infrastructures d'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines	Densité et répartition spatiale des ouvrages d'assainissement (par ville, par quartier, etc.) collectifs ou autonomes - Fonctionnalité des ouvrages d'assainissement mis en place (pourcentage des ouvrages en état de marche)	5	22	4	•	200 milliards
A.2. Renforcer les capacités des populations en matière d'assainissement	- Nombre et taux de branchements aux réseaux - Niveaux (ou efficacité) de drainage des eaux usées et des eaux de pluies	5	22	4	•	150 milliards
A.3. Mettre en place un cadre institutionnel performant pour le développement, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement existants ou à créer	- Niveau de traitement des eaux résiduaires rejetées en mer ou dans la nature - Niveau des connaissances et des pratiques en matière d'hygiène individuelle et collective	5	21	4	•	10 milliards

III. LES BESOINS EN FORMATION POUR L'EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS 20/20

Pour opérationnaliser les tableaux de correspondance du plan d'actions de l'initiative 20/20 dans la nomenclature budgétaire de l'Etat Sénégalais des modules de Formation devront s'appliquer aux différents acteurs:

- ◆ Des services des Ministères Techniques
- ◆ Et des services du Ministère du Budget notamment.

En effet, c'est à travers les modules de formation destinés aux acteurs impliqués dans la préparation et l'exécution du budget dans ses aspects liés au SSB, que l'Etat du Sénégal pourra mettre en œuvre, dans les délais raisonnables le plan d'actions de l'initiative 20/20, dont les principaux axes stratégiques sont en cohérence avec ceux du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous constatons que l'établissement des tableaux de passage, a permis de retrouver une correspondance précise pour chaque donnée à caractère social éclairant l'accès des SSB. A cet égard, la confection des tableaux de passages servira d'outils au Ministère des Finances et aux ministères techniques concernés pour la mise en œuvre du plan d'actions issue du rapport sur l'initiative 20/20